AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-1-80

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Rue St-Jean prolongée - B.P. n° 20 - 31130 BALMA - (Tél. 24.06.51)

ABONNEMENT ANNUEL

S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne

C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

BULLETIN TECHNIQUE N° 155 (1er envoi de 1980)

18 Janvier 1980.

LES TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

Durant l'hiver, les arbres fruitiers se trouvent dans un état de repos qui leur permet de supporter sans dommage des produits qui ne peuvent être employés à une autre époque de l'année du fait de leur agressivité ; c'est le cas notamment des colorants nitrés, des huiles d'anthracène, etc ...

On peut, grâce à ces substances, combattre efficacement certains ennemis et diminuer sensiblement leur niveau de population. Au cours de la période de végétation active, dès le débourrement, la situation d'ensemble du verger est alors plus saine.

Les traitements d'hiver ne sont pas indispensables chaque année ; on les effectue surtout lorsqu'un problème particulier devient préoccupant : pullulation de cochenilles, d'acariens par exemple.

Ils doivent être appliqués après la taille, au cours de laquelle on supprimera tous les rameaux dépérissants, ceux porteurs de chancres, d'oïdium (rameaux blanchis), les fruits momifiés, les nids de chenilles.

Produits employés en traitements d'hiver.

1. - LES SPECIALITES A BASE D'HUILE

Elles peuvent être employées soit seules, soit en mélange, associées aux colorants nitrés ou à des insecticides. Le choix se portera entre :

- les huiles de pétrole (OLIOCIM, OVIPRON, EUPHYTANE, PEST-OIL 7) ; elles agissent par asphyxie sur les oeufs d'insectes, les formes hivernantes d'acariens et les cochenilles à la dose de 2 à 4 litres de produit commercial à l'hectolitre.

- les huiles jaunes composées de colorants nitrés et d'huile d'anthracène ou de pétrole (DYTROL 50, VERALINE 3 fluide, DINITROL 3, SEPPIC Verger, VOLCK hiver jaune, Traitement d'hiver UMUPRO). A raison de 2 à 3 litres de produit commercial par hectolitre d'eau, elles sont actives sur les oeufs d'insectes, les cochenilles, les jeunes chenilles d'hyponomeute.

- les oléoparathion et oléomalathion qu'il y a intérêt à employer plus tardivement, en prédébourrement, sont surtout efficaces vis-à-vis des oeufs de divers ravageurs.

2. - LES COLORANTS NITRES (BONITROL Crème, JACKYL Crème, SANDOLINE A fluide, NITRICIDE 50).

Ils détruisent les mousses et les lichens et sont particulièrement actifs sur les cochenilles, les oeufs et les larves d'insectes.

- - - - -

P.1200

L'application du traitement d'hiver doit être réalisée par un temps calme, sans pluie, sans vent, sans gel. La pulvérisation de la bouillie sera copieuse, mouillant jusqu'au ruissellement toutes les parties de l'arbre (tronc, branches, brindilles), le dessous des branches notamment où se rencontrent souvent les amas importants de cochenilles.

/ ARBRES A FRUITS A NOYAU /

- CLOQUE DU PECHER

Cette grave maladie du pêcher est causée par un champignon dont le développement dénature considérablement le jeune feuillage qui ne joue plus son rôle dans l'alimentation et la respiration de l'arbre. Il en résulte un affaiblissement très important des arbres attaqués dont la récolte est pratiquement anéantie et dont l'aptitude à résister aux autres agressions d'origine parasitaire ou autres (climatologiques, physiologiques) est très diminuée.

Les plus graves attaques de cloque se produisent successivement à la faveur des périodes pluvieuses survenant dès que les bourgeons à bois éclatent, jusqu'au moment où les premières feuilles s'étalent.

A la suite de l'adoucissement de la température du 5 au 11 janvier, on a pu constater les tout premiers signes de gonflement des bourgeons sur les variétés à débourrement précoce.

Il est donc prudent d'effectuer dès que possible, sur toutes les variétés sensibles, un traitement cuprique à la dose de 500 g de cuivre métal à l'hectolitre. L'application doit être réalisée par temps calme, au moins dix jours après la taille, le cuivre étant susceptible de causer de graves désordres au niveau des plaies de taille, s'il vient à geler ou si des pluies froides se produisent.

- PSYLLE DU POIRIER

Ce ravageur est en extension et l'on a observé des dommages intéressant de 7 à 20 % des plantations de poiriers selon les départements.

Dans ces vergers, si un traitement d'automne n'a pas été appliqué, intervenir à la suite de 2 à 3 journées ensoleillées accompagnées d'un adoucissement de la température (température maximale dépassant 10° C).

Employer l'un des produits suivants :

- Colorants nitrés (D.N.O.C.) à la dose de 600 g m.a./hl.
- Huiles jaunes avec adjonction de D.N.O.C. de manière à obtenir 600 g de D.N.O.C. à l'hectolitre de bouillie.
- Pyréthrinoïdes de synthèse :
    - fenvalérate à 10 g m.a./hl (SUMICIDIN).
    - perméthrine à 8,75 g m.a./hl (PERTHRINE).

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.

C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.

- ABONNEMENT AU BULLETIN TECHNIQUE DES AVERTISSEMENTS AGRICOLES -

Les tarifs pour l'année 1980 sont fixés ainsi :

- Abonnement ordinaire : l'exemplaire .... 60 francs
- Abonnement collectif (à partir de 10 exemplaires) :
  - l'exemplaire .... 50 francs
- Abonnement à plusieurs stations :
  - par Station .... 50 francs

Les versements sont à effectuer :

- soit par chèque postal, libellé exclusivement à :

  SOUS-REGISSEUR RECETTES DIRECTION DEPARTEMENTALE AGRICULTURE HAUTE-GARONNE
  C.C.P. n° 8612.11 R. TOULOUSE.

- soit par chèque bancaire, établi exclusivement à l'ordre de :

  SOUS-REGISSEUR RECETTES DIRECTION DEPARTEMENTALE AGRICULTURE HAUTE-GARONNE
  B.P. n° 20 - 31130 BALMA.

/ IMPORTANT /

Nous attirons votre attention sur le fait que, tout chèque portant un nom de bénéficiaire autre que celui indiqué ci-dessus, est automatiquement rejeté par le Centre de Chèques Postaux, ce qui nous oblige a vous le retourner afin que vous en etablissiez un nouveau.

Les anciens abonnés qui n'auront pas encore renouvelé leur abonnement fin février ne recevront plus le bulletin technique à partir du 1er Mars.

NOUS VOUS RAPPELONS QU'A PARTIR DU 1er JANVIER 1980, L'ABONNEMENT AU BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES NE COMPRENDRA PLUS LE SERVICE DE LA REVUE "PHYTOMA-DEFENSE DES CULTURES" DONT L'ABONNEMENT DOIT ETRE SOUSCRIT DIRECTEMENT AUPRES DE CELLE-CI.

P201

Outre les produits déjà recommandés, il y a lieu d'ajouter à propos des pyréthrinoïdes de synthèse :

- la décaméthrine à raison de 1,75 g de matière active à l'hectolitre d'eau (DECIS),
- la spécialité AMBUSH dans les produits à base de perméthrine.

/ V I G N E /

Au cours de l'été 1979, d'assez fréquents dégâts d'Esca ont encore été observés dans certaines parcelles des différents vignobles de la Circonscription alors que l'Excoriose s'est souvent fortement développée à la faveur d'un début de printemps très humide.

- L'esca est une maladie causée par un champignon qui pénètre dans les tissus du bois par l'intermédiaire des blessures, des grosses plaies de taille en particulier. Elle affecte donc surtout les vignes âgées ou relativement âgées.

Elle peut se présenter sous divers aspects mais le symptôme le plus caractéristique est un flétrissement brutal en été (apoplexie) souvent après une forte pluie, de toute la souche ou parfois d'une partie de celle-ci.

La seule lutte chimique très efficace ne peut être mise en place qu'en hiver. Elle consiste à appliquer pendant le repos de la végétation, 10 jours au moins après la taille et 15 jours à 3 semaines avant le débourrement, une bouillie d'arsénite de soude à raison de 1 250 g d'arsenic pur à l'hectoltire d'eau, soit :

- 2,5 litres d'une des spécialités commerciales suivantes : PYRALESCA DOUBLE, PYRARSENE CONCENTRE, PRODALUMNOL DOUBLE.

Il est recommandé d'intervenir par beau temps calme, en l'absence de gel, sur des souches non humides.

Bien mouiller les troncs et les grosses plaies de taille en particulier.

- L'excoriose.

Le champignon responsable des dégâts (altérations de la base des sarments, excoriations) se conserve en hiver sous diverses formes à la surface des bois attaqués l'année précédente et au niveau des bourgeons.

Au début du printemps, il peut attaquer les jeunes organes dès l'éclatement des bourgeons si le temps est pluvieux.

La maladie peut être combattue avec une efficacité certaine en appliquant, vers la fin de l'hiver et au plus tard dès les tout premiers signes de gonflement des bourgeons, un produit à base d'arsénite de soude à raison de 625 g d'arsenic pur à l'hectolitre d'eau (moitié de la dose nécessaire contre l'Esca).

Remarque : L'Excoriose est souvent introduite dans une parcelle à l'occasion de remplacements. Lors de cette opération, examiner soigneusement les plants et éliminer ceux qui semblent douteux.

Les produits arsénicaux sont très toxiques, les manipuler avec précaution et veiller à respecter les indications portées à ce propos sur les emballages.

Contre l'Esca ou l'Excoriose, traiter à basse pression et employer au minimum 300 à 400 litres de bouillies à l'hectare.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.-   C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.

P2 a2